

ARGONNE
ARDENNAISE

le Mag'

n° 45 / janvier 2021




Le nouveau site
internet est en ligne !

p.6



Sommaire

Édito du Président	p.3
Ordures ménagères	p.4
Tarifs 2021	
Planning des déchèteries et des ramassages	
Nouveau site internet	p.6
Aides économiques	p.8
Mes courses en Ardennes	
Aide fiscale complémentaire pour certaines PME	
Évolution du dispositif d'aide aux projets immobiliers d'envergure	
Programme LEADER	p.10
Les derniers projets retenus	
Services publics	p.11
La MSAP candidate au label France Services	
Arrivée d'une Intervenante Sociale en Gendarmerie dans le Vouzinois	
Projet Culturel de Territoire	p.12
Relais Petite Enfance	p.13
Logements	p.14
Logements à louer	
Aides à la rénovation	
Parc Argonne Découverte	p.16
Environnement	p.18
Natura 2000, de belles perspectives d'avenir	

Les actualités des services
et du territoire, c'est sur
argonne-ardennaise.fr et
 [@argonne.ardennaise](https://www.facebook.com/argonne.ardennaise)

Argonne Ardennaise Le Mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERES - Tél. 03 24 30 23 94 - argonne-ardennaise.fr
Directeur de publication : Benoît SINGLIT, Président
Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverne, chargée de communication
Crédits photos : CC de l'Argonne Ardennaise, Freeipik - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)
Tirage : 9 300 ex. - Diffusion : Travail-Partage - ISSN : n° 2260-3190



C'est sans regret que nous tournons cette page 2020 même si nous savons déjà que 2021 sera aussi une année particulière. Je vous souhaite à tous une belle année 2021 et plus que jamais la santé qui vous permettra d'en profiter.

Ces incertitudes ne doivent pas nous éloigner de l'action publique portée par l'intercommunalité.

Pilotées par les 7 vices présidents, les dix commissions représentant 150 personnes ont engagé des réflexions de fond et mettent déjà des actions en place.



Vous apporter des services à tous en proximité : mise en place de Rézo Pouce, labellisation France Service, intervenant social en gendarmerie, construction en cours de la maison de santé de Buzancy et permis de construire déposés pour celle de Vouziers, ainsi que pour l'extension des locaux du FJEPCS La Passerelle.

Stimuler notre économie : accompagnement des entreprises mises en péril par la situation sanitaire, distribution des bons d'achat à l'ensemble des foyers, mise en place de mesures plus incitatives à l'implantation d'entreprises sur tout le territoire, rencontre avec des entrepreneurs envisageant de s'installer sur l'Argonne Ardennaise, adhésion à la plateforme internet Mes Courses en Ardennes, candidature déposée pour un plan alimentaire territorial.

Valoriser nos communes : augmentation des aides à la rénovation des façades et des performances thermiques de nos maisons, mise en valeur des sentiers pédestres en partenariat avec les communes, mise en place d'un programme de développement touristique avec l'office de tourisme et l'ensemble des acteurs du territoire, construction d'un projet culturel de territoire.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué en si peu de temps à mettre tout cela en place malgré les difficultés sanitaires pour se réunir. Ces exemples montrent que notre territoire bouge et que nous pouvons tous ensemble faire en sorte que ce soit une chance de vivre en Argonne Ardennaise.

C'est cette dynamique que vous allez retrouver au fil des pages de ce numéro 45 de notre Mag et le nouveau site internet vous permettra de suivre l'actualité de l'Argonne Ardennaise .

Bonne lecture à tous et prenez soin de votre santé.

Benoît SINGLIT

Président de la Communauté de
Communes de l'Argonne Ardennaise

Vos services de proximité/Ordures ménagères

Déchets ménagers : pour la 6^{ème} année, les tarifs n'augmentent pas, mais...

En 2021, les tarifs pour la gestion des déchets n'augmenteront pas sur le territoire. Un équilibre fragile, qui risque d'être remis en cause les années suivantes par une augmentation de la taxe sur les activités polluantes et la baisse de la qualité du tri.

Le coût du service de traitement des déchets ménagers est calculé en fonction des taxes, coûts de traitement et tonnages. Le mode de calcul n'est pas neutre, car il signifie que plus on produit de déchets ménagers, plus on paye.

TGAP : décryptage

La «Taxe Générale sur les Activités Polluantes» a été instituée par la loi de finance de 1999. Son montant révisé chaque année par l'État. Elle doit être payée par toute structure qui réceptionne des déchets, ce qui est le cas de la Communauté de Communes. Le montant de cette taxe dépend donc directement des tonnages de déchets ménagers destinés à l'enfouissement (déchets résiduels collectés en porte-à-porte et tout venant en déchèterie).

De l'importance de bien trier

Comment réduire ces tonnages ? En commençant par bien trier ses déchets. En effet, de nombreux emballages recyclables se retrouvent en

core trop souvent dans les déchets ménagers résiduels. Et notamment le verre, un des emballages les plus lourds !

Inversement, tous les déchets qui arrivent au centre de tri mais qui ne sont pas recyclables repartent au centre d'enfouissement, double traitement refacturé à la communauté de communes et donc aux usagers.

Maîtriser les coûts, c'est l'affaire de tous

Plus on trie correctement, plus on diminue les coûts de traitement et plus on limite l'impact de l'augmentation de la TGAP. D'un montant de 18€ par tonne en 2020, elle passe à 30€ en 2021 et atteindra 65€ en 2025. Cette augmentation se reporte directement sur votre facture.

En résumé

Limiter la production de déchets ménagers, mieux trier et valoriser ceux que l'on ne peut éviter est non seulement bon pour notre planète mais également pour notre portefeuille !

2021 Composition du foyer	Part fixe de la redevance					TOTAL PART FIXE	Part variable de la redevance			
	Collecte ordures ménagères	13 levées	Tri	Accès déchèteries	Frais de gestion		De la 1 ^{ère} à la 13 ^{ème} levée	De la 14 ^{ème} à la 26 ^{ème}	De la 27 ^{ème} à la 39 ^{ème}	A partir de la 40 ^{ème}
1 personne	36 €	7,8 €	6 €	23 €	6 €	78,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
2 personnes	72 €	7,8 €	11 €	44 €	6 €	140,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
3 personnes	108 €	7,8 €	15 €	60 €	6 €	196,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
4 personnes	144 €	7,8 €	20 €	75 €	6 €	252,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
5 personnes	180 €	7,8 €	22 €	85 €	6 €	300,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
6 personnes et +	216 €	7,8 €	24 €	85 €	6 €	338,80 € / an	<i>inclus dans la part fixe</i>	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée
Résidence secondaire	72 €	/	11 €	23 €	6 €	112 € / an	+ 0,60 € par collecte	+ 2 € par levée	+ 4 € par levée	+ 5 € par levée

Planning 2021 des ouvertures des déchèteries de l'Argonne Ardennaise

	Buzancy	Machault	Bairon et ses environs (Le Chesne)	Grandpré	Challerange	Vouziers
Du 1er novembre au 31 mars	Lundi 13 h - 17 h	Mardi 13 h - 17 h	Mercredi 13 h - 17 h	Jeudi 13 h - 17 h	Vendredi 13 h - 17 h	Du lundi au samedi 9 h - 11 h 50 14 h - 16 h 50 Fermée le jeudi matin
Du 1er avril au 31 octobre	Lundi 13 h 30 - 19 h Samedi 9 h - 12 h semaines paires 10 et 24 avril 22 mai 5 et 19 juin 3, 17 et 31 juillet 14 et 28 août 11 et 25 septembre 9 et 23 octobre	Mardi 13 h 30 - 19 h Samedi 14 h - 17 h semaines paires 10 et 24 avril 22 mai 5 et 19 juin 3, 17 et 31 juillet 14 et 28 août 11 et 25 septembre 9 et 23 octobre	Mercredi 13 h 30 - 19 h Samedi 9 h - 12 h semaines impaires 3 et 17 avril 15 et 29 mai 12 et 26 juin 10 et 24 juillet 7 et 20 août 4 et 18 septembre 2, 16 et 30 octobre	Jeudi 13 h 30 - 19 h Samedi 14 h - 17 h semaines impaires 3 et 17 avril 15 et 29 mai 12 et 26 juin 10 et 24 juillet 7 et 20 août 4 et 18 septembre 2, 16 et 30 octobre	Vendredi 13 h 30 - 19 h Samedi 14 h - 17 h semaines paires 10 et 24 avril 22 mai 5 et 19 juin 3, 17 et 31 juillet 14 et 28 août 11 et 25 septembre 9 et 23 octobre	Du lundi au vendredi 9 h - 11 h 50 14 h - 17 h 50 Fermée le jeudi matin Samedi 9 h - 11 h 50 13 h - 16 h 50

Planning de rattrapage des collectes

Les collectes des ordures ménagères n'ont pas lieu les jours fériés et ne font pas l'objet de rattrapages sauf pour Noël/nouvel an et 1er/8 mai. Le secteur de Vouziers peut faire l'objet d'un rattrapage en dehors de ces dates, en raison du volume de déchets à collecter.

Lundi 5 avril 2021	pas de rattrapage
Samedi 1 ^{er} mai	non concerné
Samedi 8 mai	non concerné
Jeudi 13 mai	pas de rattrapage
Lundi 24 mai	pas de rattrapage
Mercredi 14 juillet	pas de rattrapage
Dimanche 15 août	non concerné
Lundi 1 ^{er} novembre	pas de rattrapage
Jeudi 11 novembre	pas de rattrapage
Samedi 25 décembre	non concerné
Samedi 1 ^{er} janvier 2022	non concerné

RÈGLES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES EN CAS DE CANICULE (À PARTIR DU NIVEAU D'ALERTE ORANGE MÉTÉO FRANCE)

- ❖ Déchèterie de Vouziers : ouverture continue du lundi au samedi de 8 h à 14 h.
- ❖ Autres déchèteries : du lundi au vendredi de 8 h à 13 h en continu. Le samedi, seule la déchèterie prévue en ouverture le matin sera accessible de 9 h à 12 h. Celle prévue en ouverture l'après midi sera fermée.

Pas de sacs noirs en Points d'Apports Volontaires !



Les conteneurs sont destinés uniquement aux déchets recyclables.

N'y mettez pas de sacs poubelle noirs même s'ils contiennent des déchets recyclables.

Contact

Service Déchets Ménagers

☎ 03 24 30 55 71
✉ environnement@argonne-ardennaise.fr

Toutes les informations sur le service de ramassage des déchets ménagers et les déchèteries sont à retrouver sur www.argonne-ardennaise.fr > Vos services de proximité > Déchets ménagers

Votre collectivité / Nouveau site internet

Le nouveau site internet de l'Argonne Ardennaise est en ligne !

Plus fonctionnel, esthétique et accessible sur tous supports, le nouveau site internet de l'Argonne Ardennaise a tout pour vous simplifier l'accès à l'information de votre communauté de communes.

Une nouvelle organisation des informations

La page d'accueil a été revue afin de présenter les informations principales dès l'arrivée sur le site: actualités, agenda, accès aux documents, aux versions numériques du magazine...

Le menu est désormais organisé par entrées thématiques. Cliquer sur l'intitulé d'une section déroule l'intégralité de son arborescence, ce qui permet de visualiser l'ensemble du contenu en un coup d'œil !

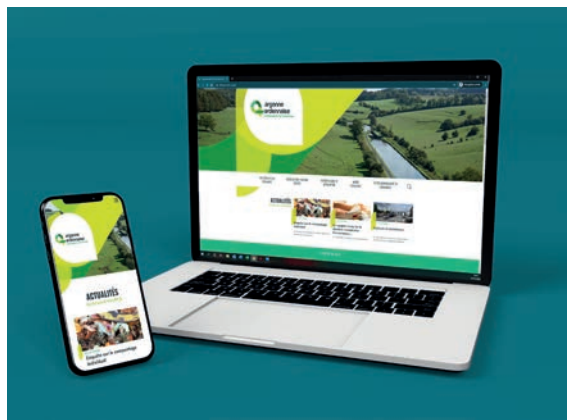
Chaque page du site vous apporte les informations essentielles sur sa thématique. De plus, en bas de la page, une section vous propose des renvois vers des pages du site liées au thème, des documents à télécharger et le contact du service concerné.

Le Coin des associations

A la demande des associations du territoire, un espace du site leur a été dédié. Le **Coin des associations** est conçu pour les administrateurs des associations et leur propose des actualités du monde associatif, un agenda dédié, des formulaires pour communiquer sur leurs activités et une «boîte à outils» (documents administratifs, tutoriels...)

Les petits plus

- Les pictos d'accès rapide en page d'accueil: ils permettent d'accéder directement aux informations dont vous avez le plus souvent besoin.
- L'agenda en page d'accueil: les prochaines manifestations sont disponibles directement en arrivant sur le site.
- Les logements à louer: les logements disponibles à la location sont accessibles sur le site, avec les photos et les informations détaillées.



Afin de répondre aux standards de navigation et d'usages actuels, le site est «responsive» (consultable sur supports mobiles) et compatible avec tous les navigateurs internet.

- Le répertoire des services de la communauté de communes: retrouvez les activités, contacts et coordonnées de chaque guichet accessible au public.
- Le Mag' fait lui aussi peau neuve et adopte désormais le même rubriquage que le site afin de vous permettre de faire le lien entre les deux supports.

L'adresse du site ne change pas:

www.argonne-ardennaise.fr

Le changement se fait automatiquement, vous n'avez aucune manipulation à effectuer sur vos appareils.

Si vous souhaitez être informé en temps réel, vous pouvez également consulter la page Facebook de l'intercommunalité (<https://www.facebook.com/argonne.ardennaise>).

Présentation de la page d'accueil

The screenshot shows the homepage of the Argonne Ardennaise website. At the top left is the logo for 'argonne ardennaise' with the tagline 'Communauté de Communes'. Below the logo is a horizontal navigation menu with items: 'DES SERVICES EN PROXIMITÉ', 'ACCUEIL DANS VOS TERRAINS', 'EN SAVOIR PLUS', 'NOUS', 'VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES', and a search icon. The main content area is divided into several sections:

- ACTUALITÉS**: A section with three featured articles, each with a small image and a title.
- à venir et plus**: A green horizontal bar containing five circular icons representing different services or topics.
- PROCHAINEMENT**: An agenda section showing four events for December 14, 15, 26, and 29, each with a date, a small image, and a title.
- Accès vers le magazine inter-communal**: A grid of six buttons with various icons and text, including 'Actes administratifs', 'Marchés publics', 'Argonne Ardennaise Magazine', and 'Coin des Associations'.
- QUI SOMMES-NOUS ?**: A section featuring a map of the territory and a text block describing the community.

 At the bottom of the page is a dark footer containing the logo, contact information, and a row of social media icons. Arrows from external text labels point to these various elements on the page.

Les dernières actualités

Menu principal et moteur de recherche

Pictos d'accès rapide

L'agenda des manifestations

Accès vers le magazine inter-communal

Boutons vers :
 - les actes administratifs (délibérations, comptes-rendus...)
 - les marchés publics en cours sur la plateforme Xdemat
 - Coin des associations

Accès aux sites internet des équipements

Présentation du territoire

Coordonnées du siège

Formulaire de contact

Entreprendre et développer / Aides

Faire ses courses autrement, mais toujours localement

Crise sanitaire oblige, les habitudes des consommateurs mais également des commerçants et producteurs ont dû évoluer. Comment continuer de vendre sans recevoir de clients ? Il a fallu innover en proposant des solutions de vente à distance.

Afin d'apporter un soutien, le Conseil Départemental des Ardennes (CD08) et les chambres consulaires ont mis en place il y a 9 mois la plateforme de vente en ligne

www.mescoursesenardennes.fr

Ce site permet aux producteurs et commerçants de référencer leurs produits gratuitement et d'appuyer la promotion de leurs offres. Le consommateur peut ainsi visualiser l'offre du tissu économique local et continuer de consommer chez ses commerçants habituels en cas de confinement.

Afin de poursuivre la structuration et le développe-



ment de cet outil adapté aux attentes des consommateurs, le CD08 et la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ainsi que d'autres intercommunalités ardennaises ont décidé de mutualiser leurs moyens.

Vous êtes un consommateur ? N'hésitez pas à visiter www.mescoursesenardennes.fr !

Vous êtes un professionnel ? Téléphonnez au 03 24 55 66 01 ou écrivez à stephanie.martin@cd08.fr coralie.jacquesson@cd08.fr pour connaître les modalités d'accès et de formation !

Une aide fiscale complémentaire pour certaines PME

La loi de finances pour 2020 a été revue par le gouvernement afin de permettre aux collectivités d'apporter un soutien économique complémentaire aux secteurs affectés par la crise, sous la forme d'un dégrèvement exceptionnel.

Pour qui ?

Petites et moyennes entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'événementiel, réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Quelle forme prend l'aide ?

La loi de finances autorisant une aide fiscale exceptionnelle, l'Argonne Ardennaise a choisi de réduire la cotisation foncière des entreprises (CFE), à hauteur des 2/3 de la cotisation de 2020. Le montant global prévisionnel s'élève à 17 566 € (répartition à 50/50 avec l'État).



Comment les PME peuvent-elles en bénéficier ?

Les exonérations seront appliquées de façon automatique par les services de l'État.

Projets immobiliers d'envergure : le dispositif d'aide évolue

Cette aide en place depuis le 1er avril 2019, évolue en 2021 afin de pouvoir toucher plus d'entreprises du territoire de l'Argonne Ardennaise et être plus efficace.



Les nouveautés du dispositif

Sur proposition de la commission Commerce Artisanat Industrie, le conseil communautaire a décidé d'élargir la typologie des entreprises éligibles et d'augmenter le taux d'intervention de 7% à 14%. Le plancher d'intervention est également revu à la hausse (20 000 € contre 10 000 € initialement) et le plafond maintenu à 50 000 €.

En pratique, cela correspond à un investissement minimum d'environ 143 000 € pour toucher le montant plancher de 20 000 €.

Qui peut en bénéficier ?

Toute PME justifiant d'une inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers et remplissant les critères suivants :

- Etre une PME au sens de l'Union européenne
- Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales

Cette aide peut également concerner les projets de création de 5 emplois pérennes ou plus sur le

territoire, dans les 2 ans suivant l'investissement.

Quels projets peuvent être soutenus ?

Les projets immobiliers nécessaires au maintien ou au développement de l'activité : travaux, aménagements, modernisation et réhabilitation de locaux professionnels; frais d'études et autres dépenses connexes à l'investissement immobilier.

Les investissements productifs et les acquisitions de terrain ne sont pas éligibles.

Attention néanmoins, la conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt local du projet. Le Bureau communautaire sera chargé de statuer sur les demandes d'aides.

Contact

Germain HERBINET
Animateur économique

☎ 03 24 30 23 94

✉ economie@argonne-ardennaise.fr

Vous avez un projet d'investissement dans les locaux professionnels ? Besoin de renseignements sur les aides disponibles ? Contactez le service Économie

Entreprendre et développer / LEADER

Les derniers projets retenus par le Groupe d'Action Locale de l'Argonne Ardennaise

Création d'une maison des associations et d'un espace partagé et collaboratif

Commune de Grandpré



Photos d'illustration

La Margauge, pôle d'écotourisme adapté : ferme culturelle

Cécile HOFFMANN



Le projet consiste à rénover une maison d'habitation vacante du centre bourg pour créer un espace public. Il comprendra des bureaux et salles de réunion à destination des associations, un espace bibliothèque et un espace de bureaux de travail partagé. 14 associations utiliseraient ces locaux.

Les travaux seraient conduits 2ème semestre 2021 et coûteraient au total environ 300 000€.

Mme Hoffmann a acheté une ferme à Saint-Juvin et souhaite y créer un lieu touristique accessible à tous et tourné vers le développement durable. Il comprendra des hébergements touristiques (chambres d'hôtes accessibles aux PMR), un camping rural, une yourte), une salle d'activités et un verger.

Plusieurs partenariats avec des acteurs du territoire et de l'Argonne ont été créés. LEADER financerait la partie création des chambres d'hôte pour un budget total estimé à environ 111 000€.



Contact

Chargé de mission LEADER

☎ 03 24 30 23 94

✉ leader@argonne-ardennaise.fr

Les Maisons de Service Au Public candidates au label France Services

La mise en place d'un réseau France Services est une décision du Président de la République qui a pour objectif de permettre aux français de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

Afin de répondre à un cahier des charges très précis, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la sous-préfecture de Vouziers ont décidé de solliciter une labellisation partenariale dans l'objectif de mutualiser les moyens humains, financiers et logistiques et de proposer un outil complet répondant aux exigences du label France Services.

Concrètement, cela veut dire que les Maisons de Services au Public, qui accompagnent depuis 10 ans les usagers au quotidien dans leurs démarches administratives vont déménager au sein des locaux de la sous-préfecture. Des travaux y ont été réalisés pour améliorer les conditions d'accueil de tous les publics, dont les personnes à

mobilité réduite (temps d'attente diminué, locaux plus spacieux...), et le matériel (ordinateurs à disposition du public, visioconférence).

De nouveaux services viendront compléter l'offre déjà existante au sein des MSAP : impôts, Ministères de l'Intérieur, de la Justice et Direction générale des finances publiques...

L'équipe France Services, sera donc composé d'agents de l'Etat, spécifiquement formés et de nos animatrices, Claudie TURK et Céline LANDE.

La réponse à notre demande de labellisation partenariale est attendue pour février pour une mise en œuvre au 1er avril 2021. Affaire à suivre !

Arrivée d'une intervenante sociale en gendarmerie dans le vouzinois



Les forces de l'ordre sont souvent confrontées à des situations sociales qui dépassent le cadre de leurs interventions : violences intrafamiliales, précarité sociale, protection de l'enfance...

C'est pourquoi les élus de la communauté de communes ont décidé de recruter une Intervenante Sociale en Gendarmerie en la personne de Mme Maité KITOUNI qui depuis le 4 janvier dernier suit désormais certains dossiers au sein de l'arrondissement de Vouziers.

Elle est basée au sein de la brigade de gendarmerie de Vouziers, ce qui permet un accueil de proximité, une écoute et une meilleure évaluation des problématiques sociales. Elle repère les situations nécessitant une intervention sur le plan social et oriente les personnes vers les instances les plus adéquates pour les accompagner. Elle peut intervenir également au sein d'autres brigades de l'arrondissement.



Ce dispositif entre dans le cadre d'une expérimentation de 3 ans. Il est co-financé par l'État, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental des Ardennes et la Communauté de Communes des Crêtes Pré Ardennaises.

Culture / Projet Culturel de Territoire

Projet Culturel de Territoire : quésaco ?

Depuis presque 18 mois maintenant, on entend parler à la Communauté de Communes de Projet Culturel de Territoire – « PCT » pour les intimes – , mais de quoi parle-t-on ?

Définir un PCT

« ...Conduire une politique culturelle, via un projet culturel de territoire, c'est choisir une voie qui va permettre d'accompagner ses concitoyens dans leur vie culturelle et leur rapport à l'art. Opérer des choix dans ce domaine est un véritable acte politique et une façon de donner un sens concret à des valeurs... ». Telle est la présentation faite par de nombreuses agences culturelles nationales. On peut ajouter aujourd'hui qu'un projet culturel est avant tout une façon de renforcer le vivre ensemble au travers de la culture, de l'art, des pratiques culturelles, des échanges et des rencontres. C'est donner un véritable sens à ce que nous faisons au quotidien sans nous en rendre compte.

Un portage intercommunal

Pour mener à bien cette démarche, l'Argonne Ardennaise a missionné Laurent Scheffer, salarié de la FRMJC pour une mission de 12 mois à temps partiel. Après une prise de contact avec le territoire et surtout ses acteurs culturels, des groupes de travail se sont constitués et rassemblent des élus de la communauté de communes, des acteurs culturels du territoire (président d'associations, artistes, salariés...) et les représentants des institutions (région Grand Est, service culturel dé-

partemental, Direction Régional des affaires culturelles, sous-préfecture, éducation nationale). Ces groupes nommés « Comités » se rencontrent et travaillent régulièrement sur l'avancée des travaux proposés par le chargé de mission, encadré par des techniciens et des élus.

La finalité à tout cela ?

Faire en sorte que chaque habitant se donne le droit de pratiquer des activités culturelles, de participer à des projets artistiques et de profiter des offres du territoire.

Et elles sont nombreuses ! Savez-vous qu'il existe plus de 400 associations sur l'Argonne Ardennaise ? Que parmi celles-ci près, de 50 développent des projets, des actions, des festivals, des concerts, des ateliers, des stages... ? Que l'on peut y croiser presque tous les langages artistiques : musique, photographie, cinéma, spectacles vivants, arts plastiques, patrimoine, environnement... Et cela à quelques kilomètres de chez soi. Alors ne serait-ce pas le moment de mettre tout cela en valeur, de développer les projets, les ateliers de pratiques, les rencontres, les rendez-vous avec chacun de nous, à son rythme et à sa convenance ? Mais pour mettre en vie une telle aventure il faut des acteurs culturels, des volontés, des moyens et des rêves... alors rêvons.



Le saviez-vous ?

L'Argonne Ardennaise accompagne les associations de son territoire au quotidien. Recherche de financements, montage de projet, démarches administratives... le coordinateur vie associative vous guide !

Contact

Laurent SCHEFFER
Coordinateur vie associative

☎ 03 24 30 23 94

✉ associations@argonne-ardennaise.fr

Vos services de proximité / RPE

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s devient le Relais Petite Enfance

A la fois lieu d'information, de rencontre et d'échange, il permet de rompre l'isolement des professionnel(le)s et de proposer des activités socialisantes pour les jeunes enfants. Le Relais Petite Enfance est au service des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, des professionnel(le)s de la garde à domicile, des candidat(e)s à l'agrément et des parents employeurs.

Pourquoi un nouveau nom ?

Le but recherché était double : inclure plus explicitement tous les publics concernés (assistant(e)s maternel(le)s, parents employeurs, professionnel(le)s de la garde à domicile...) mais aussi permettre une meilleure lisibilité des services proposés (animations, renseignement sur les modes de garde, conseils au niveau des contrats, congés, formations...) Cette décision, prise il y a un moment, coïncide avec le choix fait très récemment par la CAF de généraliser cette appellation pour tous les RAM, permettant ainsi d'unifier cette offre de services au niveau national.

Les 3 missions du Relais

L'animatrice du Relais assure des temps collectifs auprès des enfants, des assistant(e)s maternel(le)s et des parents employeurs, seule ou avec intervenant.

Des ateliers, conférences, formations sont également programmés tout au long de l'année sur des sujets divers et variés, lors des Rendez-vous du Relais.

Le Relais a également un rôle d'écoute, d'information et de conseils concernant le contrat de travail, la mensualisation, les congés payés, les avantages, la rupture de contrat, la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s... Ce service est gratuit et confidentiel.

Permanences téléphoniques les lundis et mercredis de 13h30 à 16h30 et les vendredis de 9h à 12h. Sur rendez-vous au siège de l'Argonne Ardennaise aux mêmes jours et heures.

Pourquoi un logo ?

Ce logo permet de véhiculer visuellement cette pluralité de services et de rendre le Relais identifiable sur ses différents supports de communication.



RELAIS PETITE ENFANCE DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Animatrice : Annie DEMISSY

CC de l'Argonne Ardennaise

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS

Tél. 03 24 30 23 94 - argonne-ardennaise.fr

 @RPEArgonneArdennaise

mail : rpe@argonne-ardennaise.fr

Avec le soutien financier de la CAF des Ardennes

Vos services de proximité / Logements

L'Argonne Ardennaise assure la gestion locative de 17 maisons et appartements (du T1 au T7) appartenant à ses communes membres. Trois de ces logements sont actuellement disponibles :

Belleville-et-Châtillon-sur-Bar

Appartement (T5 / 131 m²)



Loyer : 470 € + 20 € de charges pour l'entretien de la chaudière, de la fosse septique et de la VMC.

RDC : salon/salle à manger ouvert sur la cuisine, WC.

A l'étage : 4 chambres, salle de bain et WC.

Chauffage au gaz + tubage pour l'installation d'un poêle à bois ou granulé.

Classe énergétique : C, GES : C.

Terron-sur-Aisne

Appartement (T5 / 135m²)



Loyer : 530€ + 20€ de charges pour l'entretien de la chaudière, la VMC et la fosse septique.

A l'étage de la mairie. RDC : couloir donnant accès au terrain clôturé.

A l'étage : cuisine, séjour, WC, 2 chambres et salle de bain.

2ème étage : mezzanine et 2 chambres.

Chauffage : gaz en cuve. Ventouse pour installation d'un poêle à granulé.

Classe énergétique : C, GES : D.

Exermont

Maison mitoyenne (T3 / 95m²) avec jardin



Loyer : 500€ + 12€ de charges pour l'entretien de la chaudière, la VMC et la fosse septique.

Au rez de chaussée : salon/séjour, cuisine, dégagement, WC.

A l'étage, 2 chambres, salle de bain, WC.


Chauffage électrique + tubage offrant la possibilité d'installation d'un poêle à bois.

Classe énergétique : F, GES : B.

Retrouvez d'autres photos des logements à louer sur le site internet de l'Argonne Ardennaise : www.argonne-ardennaise.fr > Vos services de proximité > Habitat / Logements > Logements à louer

Contact

Caroline GUTKNECHT
Gestionnaire Habitat

 03 24 30 23 94

 logement@argonne-ardennaise.fr

Rénover son logement en Argonne Ardennaise

Adaptation du logement et précarité énergétique



Les quatre thèmes retenus pour le Programme d'Intérêt Général sont :

- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- le traitement de la vacance par une aide au financement des travaux pour les propriétaires bailleurs,
- l'amélioration de la performance thermique des logements et la lutte contre la précarité énergétique,
- l'adaptation des logements aux besoins de personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Si vous répondez aux conditions de ressources, les aides de l'ANAH seront les suivantes :

- aide de 35% ou 50% du montant des travaux HT (plafonné à 20 000 € HT de travaux)

- prime pouvant aller jusqu'à 2 000 € (uniquement pour le volet lutte contre la précarité énergétique).



De plus, les élus de l'Argonne Ardennaise ont convenu d'une aide financière complémentaire sur les volets de l'amélioration de la performance thermique des logements et la lutte contre la précarité énergétique, ainsi que l'adaptation des logements aux besoins de personnes âgées et/ou à

mobilité réduite. Cette aide complémentaires est égale à 10% maximum du montant des travaux éligibles aux aides de l'ANAH.

Dispositif Toitures-Façades

Pour qui ? Propriétaires occupants et non occupants (hors personnes morales) effectuant des travaux de rénovation.

Pour quels travaux ? Réfection de la toiture et ravalement de façade.

Quelles aides ? Subvention maximale de 1 500 €, sous conditions de ressources.



Information importante

Afin de connaître les travaux éligibles et les conditions d'attribution des subventions, contactez le service Habitat de la Communauté de Communes.

→ DANS TOUS LES CAS, NE COMMENCEZ PAS LES TRAVAUX AVANT DE DEMANDER CES AIDES !

L'AMIANTE, CE BOULET

C'EST L'INCRUSTE À LA MAISON

L'AMIANTE EST PEUT-ÊTRE CACHÉ CHEZ VOUS !
COMMENT RÉALISER VOS TRAVAUX SANS RISQUES ?

WWW.LAMIANTE-CE-BOULET.FR

PRse
ARS
GrandEst

Ils passent l'hiver au centre de soins



Chaque hiver, quelques animaux passent l'hiver au Centre de Soins pour la faune sauvage. Avant de les relâcher, il faut attendre qu'ils soient guéris, être certains de leur capacité à chasser et se débrouiller... mais aussi guetter le moment le plus favorable. Chez certains oiseaux, par exemple, on suit le rythme des migrations.

La plupart du temps, ce sont des hérissons qui restent sous la surveillance des soigneurs du Parc Argonne Découverte. 13 d'entre eux n'avaient pas assez

de « réserves » pour hiberner en toute sécurité, et sont actuellement installés dans des volières extérieures ou à l'infirmerie.

Afin de favoriser un rythme proche du cycle de vie que les hérissons auraient dans la nature, les soigneurs interviennent « a minima » : ils apportent de la nourriture et de l'eau tous les jours, mais ne pèsent les animaux qu'une fois par mois (contre 1 fois par jour à la belle saison).

A l'infirmerie, les manipulations sont liées aux soins : lutte contre

les parasites, et même des inhalations d'huiles essentielles en cas de difficultés respiratoires ! Là aussi, tout est fait pour se rapprocher du mode de vie naturel des hérissons, avec un rythme jour/nuit bien marqué.

Courant mars ou début avril, en fonction des températures, ces animaux pourront retrouver la vie sauvage, et contribuer au maintien de la biodiversité dans notre région. Chaque année, 200 animaux sont pris en charge par le Centre de Soins au Parc Argonne Découverte.

Repas de fête pour les loups !

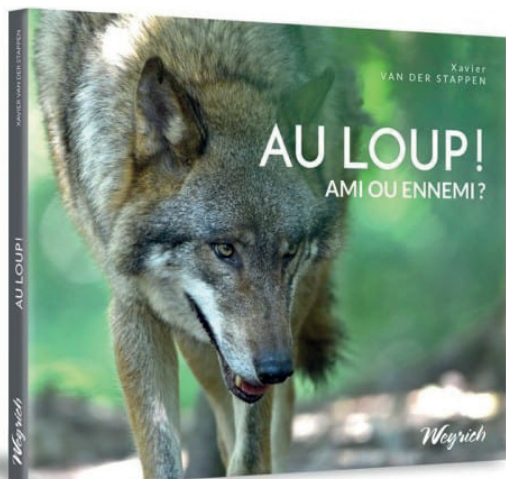
L'hiver, quand le Parc Argonne Découverte est fermé, l'équipe assure des nourrissages au plus près des habitudes alimentaires des loups sauvages. D'abord, les repas sont espacés car, dans la nature, la chasse n'est pas fructueuse tous les jours. Les rations de viande (2 kg/loup/jour en moyenne) sont réparties différemment, avec de grands repas mais pas tous les jours.

Des carcasses de daims et de cerfs sont également déposées de temps à autre, afin d'apporter tous les nutriments dont les loups ont besoin. Chair, poils, abats : tout y passe ! 2-3 jours plus tard, les soigneurs ne retrouvent que des os, méticuleusement « nettoyés » par les 2 meutes de carnivores. Ces repas font partie des enrichissements mis en place par les soigneurs, qui cassent

la routine et donnent corps à la vie de la meute, puisque les loups doivent conjuguer leurs efforts pour en profiter.



Les loups du Parc au cœur d'un livre



Le livre sera en vente à la boutique du Parc dès la réouverture (prévue en février). Il est disponible en commande sur le site de l'éditeur, Weyrich édition.

Pendant un an, l'auteur et documentariste Xavier Van der Stappen a multiplié les visites au Parc Argonne Découverte pour y observer les 2 meutes de loups (européens et arctiques).

Il a assisté à des moments forts, comme la période des accouplements et l'examen vétérinaire des louveteaux. Il a aussi pris le temps d'écouter ceux qui suivent ces animaux au quotidien, et en particulier Anne FREZARD, la responsable du Parc.

Fin 2020, il a publié un très bel ouvrage « Au Loup ! Ami ou ennemi ? », dans lequel il évoque la fascination de l'Homme pour ce super-prédateur, quelques mythes et légendes, mais aussi le retour du loup dans nos régions ces dernières années.

Dès février, la nature se prépare à sortir de l'hiver

Il y a plusieurs bonnes raisons de visiter un parc animalier à la fin de l'hiver : certains animaux comme les loups sont plus actifs, les arbres sans feuillage offrent une vue dégagée sur les enclos, c'est le début de la saison des amours chez de nombreuses espèces, il y a moins de monde dans les allées...

A partir du 20 février, le Parc Argonne Découverte sera ouvert tous les jours de 10h à 17h, avec des animations dans les bois et en intérieur. Le Hamac à Bonds sera ouvert, et contribuera à réchauffer les visiteurs en cas de besoin !

Nul besoin d'attendre le printemps : des sensations nature s'offrent à vous en toutes saisons...

BON PLAN : demi-tarif pour tous les visiteurs (7€/adulte +12 ans et 5€/enfant 3-11 ans)

Parc Argonne Découverte

RD 946 - 08250 OLIZY-PRIMAT
Tél. 03 24 710 738
www.parc-argonne-decouverte.fr



Natura 2000 : de belles perspectives d'avenir

Le 13 octobre 2020, se sont réunis les 6 comités de pilotage Natura 2000 à la salle polyvalente de Vrivy. Ce fut l'occasion de valider les orientations proposées par l'Argonne Ardennaise, animatrice des sites Natura 2000, pour les deux prochaines années et d'élire de nouveaux présidents pour les comités de pilotage (Copil).

Déjà 10 ans d'actions et ce n'est pas fini !

Initié en 2009, le programme Natura 2000 vise à préserver la biodiversité des habitats naturels ainsi que les habitats d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (c'est-à-dire concernés par une des deux directives européennes «oiseaux» ou «habitat, faune, flore», voir page 19) .

Six sites (soit 7 139 ha, soit 6% du territoire) sont en phase d'animation en Argonne Ardennaise et le travail se poursuivra en 2021-2022. Le programme d'actions à venir comprend notamment :

- des études : étude hydraulique sur le marais de Germont, travaux de mise en assec du Vieil-Etang de Bairon...
- des suivis scientifiques d'espèces : papillons, libellules, poissons, chauve-souris, oiseaux... Ces suivis servent à rendre compte auprès de l'Etat français et de la Commission européenne de l'état de conservation des sites, de mesurer l'efficacité des mesures mises en place et de les réorienter si besoin pour qu'elles soient d'une meilleure efficacité au vu des objectifs fixés.
- des animations grand public : biodiversité, botanique, castor, chauve-souris...
- des conférences thématiques : oiseaux de la vallée de l'Aisne, Espèces Exotiques Envahissantes...
- une séance de présentation de la thématique en milieu scolaire,
- une importante communication : Infosites, lettres d'information, affiches, flyers et dépliants, prises de vues aériennes, implantation de nouveaux panneaux informatifs...

Le budget consacré à l'animation Natura 2000 pour les deux années à venir est d'environ 224 000 €, montant financé à hauteur de 50% par l'État et 50% par les fonds européens FEDER.

Le programme d'animations Natura 2000 pour l'année 2021 sera communiqué prochainement.



*Séance de pêche électrique dans la rivière Aisne.
Cette pratique permet d'échantillonner les poissons d'un tronçon/linéaire de cours d'eau.*



Sortie Nature à Vandy. C'est l'occasion parfaite pour observer la faune et la flore, accompagné par un professionnel.

Six nouveaux présidents de Copil

Les Présidents de Copil assureront le bon déroulement de la concertation sur les sites en animant les comités de pilotage et en veillant à la bonne intégration de la thématique Natura 2000 dans les politiques de développement du territoire.

Sont élus pour la période 2021-2022 :

- Anne SEMBENI, Maire d'Autruche, pour le site « Marais de Germont-Buzancy »
- Dominique DUMANGE, Maire de Bouconville, pour le site « Prairies d'Autry »
- Thierry MACHINET, Maire de Savigny sur Aisne, pour le site « Prairies de la Vallée de l'Aisne »
- Pour le site « Etangs de Bairon », à pourvoir
- Francis CANNAUX, Maire de Saint-Juvin, pour le site « Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire »
- Charles VAN DEN BERGH, Maire de Vaux les Mouron, pour le site « Vallée de l'Aisne à Mouron »

Focus sur les 2 directives européennes

La directive « oiseaux » vise à la conservation de Zones de Protection Spéciale (ZPS) particulièrement appropriées à la survie (hivernage, zones de gagnage) et à la reproduction des oiseaux.

La directive « habitats, faune, flore » vise à la conservation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) caractérisées par des habitats naturels / espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.



Contact

Aurélien MUSU
Coordinateur Natura 2000

☎ 03 24 71 59 93

✉ natura2000@argonne-ardennaise.fr

Siège administratif

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS
03 24 30 23 94 - www.argonne-ardennaise.fr

Ouvert du lundi au vendredi : 8h45-12h00 et 13h30-17h00

Directeur Général des Services : Léo MAKSDUD

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

Directrice des Services Techniques : Sophie BRAQUET



Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle,
conseils sur le tri, prévention...

Mathieu SANTERRE, Justine CHARDIN
Tél. 03 24 30 55 71

HORAIRES D'HIVER DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

DÉCHÈTERIE DE VOUZIERS

Ouverte du lundi au samedi : 9h - 11h50 et 14h - 16h50
(fermée le jeudi matin)

DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Ouverte le lundi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Ouverte le mardi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Ouverte le mercredi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Ouverte le jeudi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Ouverte le vendredi : 13h - 17h



Relais Petite Enfance

Liste des assistant(e)s maternel(le)s
agréé(e)s, informations sur le contrat de
travail, ateliers d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - Permanences :
Lundi et Mercredi : 13h30 - 16h30 - Vendredi : 9h00 - 12h00
Permanences physiques uniquement sur RDV



Maison de services au public

Aide aux démarches administratives

AU CPR À VOUZIERS

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00 et 13h30-17h00

SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Tous les après-midis de 13h00 à 17h00

Claudie TURK - Céline LALANDE

Tél. 03 24 30 47 67



Union à l'égalité et à la fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Opération financée par l'Etat
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONALES



Habitat - Logements

SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

AIDES TOITURES-FAÇADES

LOGEMENTS À LOUER

L'Argonne Ardennaise gère un parc de 17 logements communaux.

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



Trame Verte et Bleue

Valérie GENESSEUX
Tél. 03 51 50 70 06



Natura 2000

Aurélien MUSU
Tél. 03 24 71 59 93



Parc Argonne Découverte

Ouverture vacances d'hiver à partir du 20/02
08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738
parc-argonne-decouverte.fr



Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,
aide au montage de projets, dispositifs d'aide

Germain HERBINET - David MAUGER
Tél. 03 24 30 23 94



Vie Associative

MONTAGE DE PROJETS - RECHERCHE DE FINANCEMENTS ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

Laurent SCHEFFER - Tel.: 03 24 30 23 94
Permanences les mardis et vendredis de 13h30 à 17h



Office de Tourisme Argonne en Ardenne

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57
www.argonne-en-ardenne.fr